

## TARIFS 2021

### DES CONTROLES DE RACCORDEMENT LORS D'UNE VENTE IMMOBILIERE

Types de contrôles	montant HT	TVA	montant TTC
Contrôle de raccordement lors d'une cession pour résidence individuelle - forfait	119,06 €	23,81€	<b>142,88€</b>
Contrôle de raccordement lors d'une cession d'immeuble collectif jusqu'à 5 logements - forfait	214,36€	42,87€	<b>257,23€</b>
Contrôle de raccordement lors d'une cession d'immeuble collectif de 6 à 10 logements - forfait	321,55€	64,31€	<b>385,86€</b>
Coût unitaire par logement supplémentaire au-delà de 10 logements collectifs pour contrôle de raccordement lors d'une cession d'immeuble collectif supérieur à 10 logements	21,44€	4,29€	<b>25,73€</b>
Contre-visite contrôle de raccordement (cession d'immeuble, nouveau raccordement, contrôle systématique), faisant suite à un constat précédent de non-conformité	42,45€	8,49€	<b>50,94€</b>
Frais de déplacement pour assistance à un tiers privé dans le cadre d'un contrôle de branchement	55,77€	11,15€	<b>66,92€</b>
Contrôle de raccordement lors d'une cession d'immeuble/bâtiment/surface commerciale autre que maison individuelle ou collectif de logements - forfait	116,73€	23,35€	<b>140,08€</b>
Coût unitaire par point de contrôle supplémentaire au-delà de 15 (pour cession autres que logement individuel ou collectif)	10,61€	2,12€	<b>12,73€</b>
Vente de camping ou équivalent : forfait de 110,00 € plus 20,00 € par point de branchement de 20 à 50 plus 10,00 € par point de branchement à partir du 51 <sup>ème</sup> .	116,73€	23,35€	<b>140,08€</b>
Coût unitaire par point de branchement supplémentaire pour les branchements compris entre 20 et 50 (pour cession de camping ou équivalent)	21,22€	4,24€	<b>25,46€</b>
Coût unitaire par point de branchement supplémentaire à partir du 51 <sup>ème</sup> branchement (pour cession de camping ou équivalent)	10,61€	2,12€	<b>12,73€</b>